

Construction de la Centrafrique

La BPMC inaugure un nouveau bâtiment scolaire à Damara

En présence du Président Faustin Archange Touadéra, la Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC) a inauguré le 2 février 2025 un bâtiment scolaire moderne au lycée de Damara.

P. 8



Modernisation du Transgabonais

135 milliards de FCFA de l'UE et de l'AFD pour le financement

L'Union européenne (UE) décaissera 20 milliards de FCFA et l'Agence française de développement (AFD) accordera la somme de 115 milliards de FCFA à la Société d'exploitation du Transgabonais (SETRAG) afin de moderniser le chemin de fer dont elle a la charge.

P. 8



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 203 du 13 Février 2025 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cema 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

RÉGLEMENTATION COMMERCIALE

La Ccima fixe les nouveaux tarifs des certificats d'origine pour les substances minérales

Des prix variant entre 500 FCFA et 10 000 FCFA selon la nature des ressources

P. 9



CAPITAL-INVESTISSEMENT

Money Maker Management, acteur du financement des projets africains

MMM mobilise des ressources provenant de fonds privés et d'entreprises financières de renommée internationale pour soutenir des projets vitaux dans divers secteurs, aussi bien publics que privés.

P. 4



Port de Douala-Bonabéri

Réception de la deuxième phase du projet de sécurisation

La cérémonie de signature de procès-verbal de réception des travaux de la deuxième phase du projet de sécurisation du périmètre portuaire, entre le maître d'ouvrage, le PAD représenté par son directeur général adjoint Charles Moukoko Njoh, et l'entreprise contractante, Port sec SA, s'est déroulée le 7 février 2025 à l'auditorium de la Douala Port Security (DPS)

P. 6



Vers une souveraineté financière africaine ?

L'African Units of Account, une monnaie minérale pour stabiliser l'économie du continent

Face à la volatilité des monnaies africaines et à la dépendance accrue aux devises étrangères, la Banque africaine de développement (BAD), avec l'appui de KPMG, propose la création d'une unité de compte adossée aux minerais critiques : l'African Units of Account (AUA). Un projet ambitieux qui soulève des espoirs, mais aussi de nombreuses interrogations sur sa faisabilité et ses implications pour l'avenir du continent.

P. 10



EXPANSION AÉRIENNE EN AFRIQUE CENTRALE

Afrijet dynamise la connectivité régionale avec de nouvelles liaisons stratégiques



La compagnie gabonaise Afrijet poursuit son expansion en Afrique avec l'ouverture de deux nouvelles liaisons directes en janvier 2025, reliant Libreville à Bangui (RCA) et à Port Harcourt (Nigeria). Cette initiative, soutenue par l'État gabonais, actionnaire majoritaire, s'inscrit dans une stratégie visant à renforcer l'aviation civile, perçue comme un levier essentiel de croissance économique.

La ligne Libreville-Bangui est assurée une fois par semaine en CRJ900 de 90 places, avec un objectif d'augmenter la fréquence à trois vols hebdomadaires dès avril. Parallèlement, la liaison Libreville-Port Harcourt opère deux fois par semaine grâce à un ATR 72-600, offrant 54 sièges en classe éco et 8 en affaires. Ces connexions réduisent significativement les contraintes logistiques, facilitant ainsi les échanges commerciaux et humains entre l'Afrique centrale et le Nigeria.

Afrijet, fondée en 2004, dessert déjà plusieurs pays d'Afrique, notamment le Bénin, la Guinée équatoriale, la RDC, le Congo, le Cameroun et Sao Tomé-et-Principe. La compagnie prévoit également d'étendre son réseau vers Johannesburg, consolidant ainsi sa position de hub régional incontournable. Parallèlement, des projets d'infrastructures aéroportuaires sont en cours pour soutenir cette croissance dynamique.

GROUPE BOCOM

Un acteur clé pour les premières exportations de fer de Grand Zambé



Le Groupe Bocom, via sa filiale G-Stones Resources S.A., s'apprête à marquer une étape décisive dans le secteur minier camerounais avec le lancement des premières exportations de minerai de fer du projet Grand Zambé prévues pour juin 2025. Ce projet, situé dans la région du Sud, bénéficie d'un permis d'exploitation de 14 ans couvrant une superficie de 47 km².

Avec 500 000 m³ de minerai brut déjà disponibles, le défi logistique repose sur le port autonome de Kribi. En l'absence d'un terminal minéralier spécifique, le terminal polyvalent du port sera temporairement utilisé, permettant des navettes de 3 à 4 bateaux par mois. Toutefois, la construction d'un terminal minéralier dédié est prévue pour renforcer les capacités d'exportation et améliorer la marge opérationnelle du projet.

Le Groupe Bocom, fondé sur une stratégie de diversification, confirme ainsi son rôle de pilier dans l'industrie extractive camerounaise. Cette initiative devrait stimuler l'emploi local, dynamiser les infrastructures portuaires et renforcer la position du Cameroun sur le marché international des minerais.

COOPÉRATION MONÉTAIRE RÉGIONALE BEAC ET BCEAO

L'union face aux défis de l'inclusion financière et de la cybersécurité

Les gouverneurs de la Beac et de la Bceao ont scellé un nouveau partenariat pour relever ensemble les défis de l'inclusion financière et de la cybersécurité, des enjeux majeurs pour la stabilité économique de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

Le 27 janvier 2025, Yvon Sana Bangui, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (Beac), et Jean-Claude Kassi Brou, Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), ont tenu une rencontre décisive visant à renforcer la coordination régionale. L'objectif : définir un plan d'action conjoint



pour 2025-2026 axé sur des domaines stratégiques.

Au cœur des discussions, l'inclusion financière et la cybersécurité se sont imposées comme des priorités. Alors que la transformation digitale progresse, les risques

liés à la sécurité des systèmes d'information deviennent plus complexes. « La sécurité des systèmes d'information constitue un enjeu significatif pour la Beac et la Bceao, au regard de l'évolution des menaces et de la sophistication

des cyberattaques », a déclaré Jean-Claude Kassi Brou.

Outre la cybersécurité, le plan d'action vise l'innovation technologique, la modernisation des systèmes de paiement et le renforcement des relations financières extérieures. L'interconnexion des infrastructures financières et la prévention des cybermenaces permettront d'assurer une résilience accrue des économies de la CEMAC et de l'UEMOA.

Cette collaboration stratégique traduit la volonté des deux institutions de promouvoir une croissance économique durable et de garantir la stabilité monétaire face aux défis globaux.

DEEPSEEK

L'arrivée de DeepSeek sur la scène mondiale de l'intelligence artificielle (IA) bouleverse les rapports de force entre les États-Unis et la Chine. Ce nouvel acteur intrigue par son potentiel en Afrique, où les opportunités économiques et les défis technologiques s'entrelacent.

Le 20 janvier, la société chinoise DeepSeek a lancé R1, un agent conversationnel basé sur l'IA, qui s'est rapidement hissé en tête des applications gratuites sur l'App Store américain, devançant ChatGPT d'OpenAI. Cette percée renforce la dynamique de la rivalité technologique entre la Chine

L'offensive chinoise en IA



et les États-Unis, un duel amorcé depuis 2017 et intensifié par des restrictions commerciales et des contrôles d'exportation.

DeepSeek R1 se distingue par son modèle open source et ses coûts réduits (entre 2 et 5 dollars), contrastant for-

tement avec les abonnements plus onéreux de ses concurrents américains. Sa faible consommation de ressources technologiques, évitant le recours à des puces graphiques haut de gamme, a d'ailleurs provoqué une onde de choc à Wall Street, af-

fectant des géants comme Nvidia, qui a perdu plus de 600 milliards de dollars de capitalisation boursière en une journée.

Cette compétitivité technologique pose de nouvelles questions pour l'Afrique, où le potentiel économique de l'IA est considérable. Selon le PNUD, l'IA pourrait ajouter jusqu'à 1 200 milliards de dollars à l'économie africaine d'ici 2030. Cependant, des obstacles subsistent : coûts d'accès, infrastructures limitées, et cadre réglementaire fragile. DeepSeek pourrait représenter une alternative économique attrayante pour les PME et les institutions publiques africaines.

KIKOT

Invitation à sélection initiale pour la construction du barrage hydroélectrique

Le Cameroun s'apprête à franchir un cap majeur dans sa transition énergétique avec le lancement de la sélection des entreprises pour la construction du barrage hydroélectrique de Kikot, d'une capacité de 500 MW. Ce projet pharaonique ambitionne de dépasser la centrale de Nachtigal (420 MW) et de devenir « la plus grande infrastructure bas-carbone jamais réalisée en Afrique centrale », selon Valérie Levkov, directrice Afrique, Moyen-Orient et Méditerranée orientale chez EDF.

La Hydro Power Company (KHPC) a officiellement lancé une « invitation à sélection initiale » ouverte à partir du 27 janvier 2025. Les entreprises nationales et internationales peuvent soumissionner pour divers lots, notamment l'électromécanique, le génie civil, et les infrastructures de trans-

port d'énergie. Les candidats retenus participeront à l'appel d'offres prévu entre août et septembre 2025, sous réserve de respecter les exigences réglementaires du Cameroun, de la Banque mondiale et de la SFI.

Le barrage, situé dans la région du Centre, comprendra une structure de 1 200



mètres de long et une usine équipée de six turbines Kaplan de 83,3 MW chacune. Le coût estimé du projet dépasse un milliard d'euros (environ 650 milliards

FCFA), avec un financement prévu par la Banque mondiale, la SFI et d'autres partenaires financiers. La mise en service est programmée pour 2030.



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

EMPRUNT OBLIGATAIRE DE LA SNPC

BGFIBourse, partenaire stratégique

Un consortium financier pour soutenir l'essor de la production pétrolière congolaise

BGFIBourse, filiale du Groupe BGFIBank spécialisée dans l'intermédiation financière, s'affirme comme un acteur clé du consortium chargé d'accompagner la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) dans sa levée de fonds de 100 milliards de FCFA sur le marché financier régional. Cette opération, ouverte depuis le 23 décembre 2024 et prévue jusqu'au 27 février 2025, constitue la première phase d'un ambitieux programme de mobilisation de 300 milliards FCFA.

Pour piloter cette levée de fonds, un consortium d'arrangeurs a été constitué. En tête, LCB Capital, filiale du Groupe marocain BMCE Bank, assure le rôle



Ulrich G rald Gambiqha, Dq de BGFIBourse

de chef de file. BGFIBourse, en tant qu'acteur majeur des marchés financiers africains, apporte son expertise dans les activités de marché et de placement, aux côtés de Premium Capital Securities, une société de bourse congolaise agréée par la COSUMAF.

L'emprunt obligataire, dénommé « SNPC 6,5% net 2024-2029 », propose un taux d'intérêt de 6,5% sur une maturité de 5 ans. Il a reçu l'aval de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) le 18 décembre 2024.

Cette initiative reflète la dynamique de transformation économique du Congo, soutenue par des partenaires financiers stratégiques et un engagement fort en faveur de la souveraineté énergétique régionale.

Depuis plus de 25 ans, la SNPC joue un rôle essentiel dans la gestion et le développement des ressources pétrolières et gazières du Congo. Face à la nécessité d'accroître sa production nationale, l'entreprise a décidé de renforcer ses activités de forage. « Ce programme illustre l'engagement continu de la SNPC envers le développement durable et la modernisation des infrastructures pétrolières », affirme son Directeur Général, Maixent Raoul Ominga. L'objectif est clair : mobiliser des fonds pour stimuler la croissance énergétique et soutenir l'économie nationale.

Dagoro Etroukan

PRIVATISATIONS EN AFRIQUE CENTRALE

Le Tchad amorce son désengagement, mais à quel prix ?

Dans le cadre de sa politique de dés-engagement des entreprises publiques, le gouvernement tchadien met en vente ses parts dans la Nouvelle société textile du Tchad (NSTT) et la Société nationale de ciment (Sonacim). Une démarche contraire aux engagements régionaux de lister six sociétés d'Etat par pays membre, pouvant être inscrites à la cote de Bvmac.

Le gouvernement tchadien a officiellement lancé des appels d'offres pour la cession de 70 % de ses parts dans la NSTT et la Sonacim. Respectivement détenues à 100 % et 97 % par l'Etat, ces entreprises symbolisent un tournant dans la politique de privatisation du pays. La date limite de dépôt des candidatures fixée au 4 février, marque une échéance cruciale pour les potentiels investisseurs.

Ce processus de privatisation est contraire à l'engagement régional plus large : l'introduction en bourse d'au moins six sociétés étatiques par pays membre au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cependant, la méthode choisie par N'Djamena suscite des critiques. Karim Nanadoum, directeur en charge du développement à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac), alerte sur les risques d'une perception négative de l'opinion publique. Selon lui, « même bien négociée, cette privatisation pourrait être perçue comme un arrangement politique ».

L'alternative proposée par l'expert financier est l'offre publique de vente d'actions. Ce méca-



nisme offrirait davantage de transparence, favoriserait la participation des citoyens à la gestion des entreprises et renforcerait la valorisation des actifs de l'Etat. « Il est capital de repenser les voies de privatisation pour créer

un impact réel et durable », plaide Karim Nanadoum.

Au-delà des aspects techniques, la démarche du gouvernement tchadien révèle un défi plus profond : celui de la cohérence entre les engagements pris

avec la communauté régionale et la réalité des pratiques nationales. Alors que la CEMAC encourage la dynamisation des marchés financiers pour une intégration économique réussie, le Tchad semble préférer des stratégies qui pourraient écarter le public du processus de création de richesse. En définitive, la privatisation de la NSTT et de la Sonacim constitue un test grandeur nature de la capacité du Tchad à conjuguer intérêts économiques nationaux, obligations communautaires et attentes citoyennes. Le succès de cette opération dépendra de la volonté politique d'assurer une transparence totale et une réelle inclusion des populations dans la gestion de leur patrimoine.

Bougna Etroukan Z. R.

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ALIOS 02 5,40% BRUT 2021-2025 »

Remboursement de la quatorzième échéance

Alios Finance Cameroun (AFC) effectuera, le 10 février 2025, le remboursement de la quatorzième échéance de son emprunt obligataire « Alios 02 5,40% Brut 2021-2025 », pour un montant total de 634,89 millions de FCFA.



Cette opération s'inscrit dans la continuité de son engagement envers les investisseurs de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Le remboursement prévu par AFC comprend 610,18 millions de FCFA destinés à l'amortissement du principal et 24,71 millions de FCFA pour le paiement des intérêts. Selon le communiqué signé par Louis Banga Ntolo, Directeur Général de la Bourse des Valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), chaque obligation rapportera un coupon net de 743,22 FCFA, réparti entre 714,29 FCFA pour le principal et 28,93 FCFA pour les intérêts. Les investisseurs pourront encaisser leurs fonds dès le 12 février 2025 auprès des Sociétés de Bourse agréées.

Leader du crédit-bail au Cameroun avec 35% de parts de marché, Alios Finance Cameroun avait émis en 2021 un million d'obligations au prix unitaire de 10 000 FCFA, avec un taux brut annuel de 5,40%. Cette levée de fonds visait à mobiliser 10 milliards de FCFA pour soutenir des projets variés au sein de la Cemac, une opération arrangée par Attijari Securities Central Africa (Asca).

L'impact d'AFC sur le tissu économique sous-régional est significatif. En offrant des solutions de financement adaptées, l'entreprise favorise l'accès au crédit pour des projets tant personnels que professionnels, stimulant ainsi la croissance des PME et contribuant à l'inclusion financière. La continuité de ses remboursements, comme celui de novembre 2024 d'un montant de 643,13 millions de FCFA, renforce la confiance des investisseurs et la stabilité du marché financier régional.

BEZR

Colloque International
sur le thème

**Actionnariat Populaire
en Afrique Centrale :**
Contours, Enjeux et Défis

3^{ème} édition

**CEMAC Capital Markets
Awards**

08 & 09 Avril 2025
KRYSTAL Palace Hotel
Akwa, Douala - Cameroun

PARTENAIRES


COSUMAF
CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE
DE L'AFRIQUE CENTRALE


**La Lettre
de
BOURSE**
L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE


BANQUE AFRICAINE
D'AFRIQUE CENTRALE

SPONSORSHIP

Saphir

SPONSOR

- 5 billets d'invitation pour la soirée des Awards ;
- Affichage de 6 roll-up du sponsor dans les différents espaces dédiés à l'événement (Salle du colloque, Salle du séminaire et lors de la soirée de gala...)

5 000 000 F CFA

Emeraude

SPONSOR

- 3 billets d'invitation pour la soirée des Awards ;
- Affichage de 2 roll-up du sponsor dans les différents espaces dédiés à l'événement (Salle du colloque, Salle du séminaire et lors de la soirée de gala...)

3 500 000 F CFA

Gold

SPONSOR

- 2 billets d'invitation pour la soirée des Awards ;
- Affichage de 1 roll-up du sponsor dans les différents espaces dédiés à l'événement (Salle du colloque, Salle du séminaire et lors de la soirée de gala...)

2 000 000 F CFA

Commodités communes aux différents Sponsors

- Inclusion des gadgets du sponsor et des brochures dédiés dans le sac souvenir de l'événement ;
- Insertion du matériel informatif dans le bloc-notes du séminaire de formation ;
- Prise de parole du Sponsor lors de la conférence de presse et à la soirée de gala ;
- Mention du Sponsor dans les spots télé et radio ;
- Diffusion de la capsule du Sponsor pendant la soirée de gala.

Ils nous ont accompagnés lors de l'édition précédente...

La Lettre

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et de la Finance
N° 1015 - 17 Mars 2012 - 75 Francs CFA - 1000 FCFA

Revue de presse et de la presse africaine - Abonnements: Directeur Général E. Douala Epale - Téléphone: 00237 696 40 24 40 - Courriel: la.lettre@la-lettre-bourse.com

E-mail : la.lettre@la-lettre-bourse.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223 41.12.57
- 67 753 20 32
Email : salomon.doulaepale@gmail.com

**Direction
Administrative
et Financière**
Hugo Bougna

**Conseiller à la
Rédaction**
Dr. Jérémie Toko

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala
Amina Ayichatou (stagiaire)

**Desk Souagné
Coordinateur**
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Merclie Fils
Tél. +235 66 30 73 75

**Service commercial et
marketing**
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingénieur Joseph Moussi
(237) 674 06.64.24
(237) 698 52.32.11
E-mail :
joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution
Cameroon
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Merslie Atti
Mahamat

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

General Holding Sarl, une nouvelle ère pour la croissance économique

L'agence privée d'investissement portée par le camerounais Célestin Bedzigui vient de lever 2 milliards USD auprès de Money Maker Management pour le projet de construction du barrage de Lebanga, par Monatele, région du Centre, département de la Léké.



Célestin Bedzigui, représentant de General Holding

L'agence privée d'investissement et d'ingénierie financière, Général Holding Ltd a de beaux jours devant elle. Sous l'impulsion de son président, Célestin Bedzigui, entrepreneur et investisseur camerounais, elle porte le projet de construction du barrage hydroélectrique de Lebanga sur le fleuve Sangha par Monatele, région du Centre, département de la Léké. Général Holding Ltd, a levé récemment 2 milliards USD auprès de Money Maker Management, l'un des acteurs de financement des projets dans le monde. "Nous travaillons en ce moment sur la structuration du consortium technique pour la finalisation des études et la construction" a confié le président de l'agence au journal "La lettre de la Bourse". En effet, l'entreprise s'est donnée pour vocation d'assurer à ses partenaires et selon leurs attentes, la promotion de leurs économies auprès des investisseurs internationaux.

Ses actions reposent d'une part sur l'accompagnement des gouvernements à se développer. Général Holding Ltd, s'engage à impliquer davantage les investisseurs privés

dans des activités de service public à contrepartie financière. D'autre part, elle se charge des financements et des placements. En raison des difficultés liées à l'accès aux financements, et à la rareté des plateformes disposant de ressources financières, General Holding Ltd offre aux détenteurs de ressources financières dormantes des mécanismes de valorisation de leur patrimoine à risque réduit. L'autre domaine d'activité est axé sur le Conseil stratégique et financier. Ici, il est question pour l'agence de proposer une gamme d'outils pouvant permettre aux entreprises en panne de financements, de retrouver un équilibre financier.

Créée dans le but de soutenir et de promouvoir des projets à fort potentiel de croissance, Général Holding Sarl a su se démarquer par son approche innovante de l'investissement.

L'entreprise investit principalement dans la production des énergies hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes, la construction des barrages hydroélectriques pour la contrainte de l'insuffisance énergétique à laquelle le pays est soumis. Également la construction des infrastructures de transport afin de fluidifier les déplacements des populations.

L'une des particularités de cette entreprise réside dans sa gestion proactive et son approche durable de l'investissement. Sous la direction de Célestin Bedzigui, Général Holding Sarl ne se contente pas de générer des profits, mais œuvre également pour un impact positif sur la société. L'entreprise met un accent particulier sur la création d'emplois, le renforcement des infrastructures locales et le développement de solutions technologiques adaptées aux

réalités africaines.

Fort de son expérience et de sa vision stratégique, Célestin Bedzigui a su bâtir un réseau d'investissements solides et durables, attirant ainsi des partenaires locaux et internationaux. Cette dimension internationale de

l'entreprise permet à Général Holding Ltd de contribuer activement à l'intégration du Cameroun dans les chaînes de valeur mondiales, tout en assurant une croissance soutenue et inclusive.

Carmen BELINGA



CAPITAL-INVESTISSEMENT

Money Maker Management, acteur du financement des projets africains

MMM mobilise des ressources provenant de fonds privés et d'entreprises financières de renommée internationale pour soutenir des projets vitaux dans divers secteurs, aussi bien publics que privés.



Une nouvelle société de financement des projets voit le jour au Cameroun. Money Maker Management, (MMM) l'une des plus grandes plateformes mondiales de financement des projets gouvernementaux et privés, a à sa tête, le camerounais Célestin Bedzigui, nommé Vice-président, Coordonnateur pour l'Afrique.

C'était le 8 janvier 2025, au cours d'un Conseil d'administration que présidait le Président-directeur-général Dr George K. Ghorayeb. Money Maker Management, qui a la capacité de mobiliser 100 millions de dollars US à 50 milliards de dollars US, (entre 60 et 30 000 milliards FCFA, selon un taux de change de 600 FCFA pour 1 dollar) se positionne comme un acteur stratégique dans le financement de projets d'infrastructure à grande échelle.

Son ambition, comme l'atteste le

Coordonnateur pour l'Afrique est de combler les lacunes du marché financier de la Cemap, qui peine à mobiliser des ressources substantielles via les OTA et les BTA. Tout en offrant aux États et aux investisseurs privés africains une alternative aux marchés financiers lointains, souvent peu fiables. Grâce à cette initiative, la sous-région se verra équipée d'un outil puissant pour accéder à des financements internationaux à des taux concessionnels, avec l'espoir qu'elle saura pleinement en tirer parti. L'organisme puise ses ressources dans des fonds privés et des entreprises financières de confiance, établies sur les places fi-

nancières internationales.

Un soutien pour tous les secteurs stratégiques

MMM finance aussi bien des projets gouvernementaux que des initiatives privées. Parmi les secteurs soutenus par l'organisme, on trouve la production et le transport d'électricité, la construction d'infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, le développement immobilier, ainsi que des projets liés à l'agriculture, la pêche, le logement, la construction navale, et l'approvisionnement en énergie. MMM intervient également dans les domaines des banques, des entreprises manu-

facturières, des services et du high-tech, soutenant ainsi des projets à forte valeur stratégique pour les pays concernés. "Nous finançons aussi des projets de télécommunications, des hôpitaux, des écoles, des universités, des complexes publics, ainsi que des développements immobiliers à des fins commerciales, résidentielles et de logements sociaux. Par ailleurs, nous soutenons des initiatives privées dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche, la construction de maisons, l'approvisionnement énergétique, et le financement d'institutions privées comme les banques et les entreprises. En outre, MMM est impliqué dans des transactions relatives aux produits métalliques, comme l'or et les métaux raffinés", indique Célestin Bedzigui.

Des financements garantis par des instruments financiers solides

Le financement proposé par MMM est assuré par des instruments financiers de premier plan, émis par les principales banques mondiales, avec des garanties venant de

banques de premier rang ou des garanties souveraines. Ces instruments, tels que les BG/SBLC, MTN, CD, obligations et SKR, sont transmis via le réseau Swift, garantissant la sécurité et la rapidité des transactions. L'accord de financement est négocié de manière personnalisée, avec des termes et conditions ajustés au profil et aux besoins du client. Un tel accord est conclu « en face-à-face », signé par le Président Directeur Général de MMM, Dr. George Ghorayeb, et le représentant autorisé du projet, créant ainsi une relation de confiance et de bénéfice mutuel.

Un financement sans frais initiaux

L'un des principaux avantages du financement de MMM réside dans le fait qu'il ne comporte aucun frais initial ou condition contraignante, tout en garantissant un financement immédiat et rapide dès la finalisation de l'accord. Cette approche permet aux porteurs de projets de bénéficier de solutions financières flexibles et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Carmen BELINGA

AUDIT DES CONCOURS À LA BEAC

Une inertie coûteuse

Le choix du cabinet français RSM pour auditer le concours des Agents d'encadrement supérieur de la BEAC soulève une vive controverse. Au-delà des questions de compétence, c'est l'absence d'un véritable sursaut d'orgueil de la part des dirigeants et cadres institutionnels de la CEMAC qui inquiète. Cette inertie révèle des failles profondes dans la gestion des ressources et des talents régionaux.

Le 29 janvier 2025, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) annonçait la sélection du cabinet RSM France pour auditer le concours de recrutement de sa 22ème promotion des agents d'encadrement supérieur. Ce choix, présenté comme garant de transparence et d'indépendance, est perçu par de nombreux observateurs, à l'instar d'Ange Ngandjo, comme une insulte à la compétence des experts de la CEMAC.

Cette décision met en lumière un problème récurrent : le



manque de confiance des institutions africaines en leurs propres talents. En préférant des cabinets internationaux, la BEAC perpétue une dynamique de dépendance et de dévalorisation des compétences locales. Pourtant, la CEMAC regorge d'experts capables de mener des audits avec rigueur et intégrité.

Les conséquences de ce choix vont au-delà du simple aspect

financier. Certes, l'audit confié à un cabinet international entraîne des coûts élevés, grevant les ressources de la communauté. Mais le problème majeur réside dans la fragilisation de la confiance du public envers la BEAC. Comment restaurer cette confiance si l'institution elle-même doute de la capacité de ses experts régionaux à garantir la transparence ?

CEMAC 2025 : UNE AMBITION ENTRAVÉE PAR DES DÉFIS STRUCTURELS

Accélérer l'intégration régionale pour une CEMAC émergente

La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ambitionne de devenir un espace économique intégré et émergent d'ici 2025. Toutefois, cette intégration régionale se heurte à de nombreux obstacles structurels qui ralentissent la mise en œuvre des politiques de développement. L'application effective des mesures préconisées, notamment celles liées à l'environnement des affaires, aux infrastructures et à la diversification économique, est impérative pour transformer la CEMAC en un moteur de croissance durable.



L'objectif principal du Programme Économique Régional (PER) de la CEMAC est de promouvoir une intégration économique approfondie et de renforcer la gouvernance au sein des États membres. Pourtant, les avancées réalisées restent en deçà des attentes. La faiblesse des infrastructures, le climat des affaires peu attractif, et la fragmentation des marchés freinent le développement d'un espace économique régional compétitif.

Les efforts de diversification économique se heurtent à des difficultés majeures, notamment l'insuffisance des investissements dans les secteurs porteurs comme l'agriculture, les industries de transformation et les énergies renouvelables. De plus, la région souffre d'une dépendance excessive aux revenus des hydrocarbures, rendant son économie vulnérable aux fluctuations du marché mondial.

L'amélioration de l'environnement des affaires constitue une priorité, mais les réformes

en cours restent insuffisantes. La lourdeur administrative, le manque de financements accessibles aux entreprises et l'instabilité juridique freinent l'initiative privée et l'investissement direct étranger. Il est crucial de simplifier les procédures, de renforcer la sécurité juridique et d'harmoniser les réglementations pour accélérer le dynamisme économique.

L'intégration physique par le développement des infrastructures est un levier stratégique essentiel. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique centrale (PIDA) prévoit des investissements massifs dans les routes, les chemins de fer et l'énergie. Toutefois, les délais d'exécution et les problèmes de financement retardent la concrétisation des projets, limitant ainsi la connectivité entre les États membres.

Enfin, la sécurité alimentaire et la valorisation des ressources naturelles sont des enjeux clés pour réduire la dépendance aux importations et renforcer la ré-

silience économique de la région. La mise en place de technopôles agricoles et industriels pourrait favoriser l'émergence de filiales compétitives à l'échelle mondiale, tout en créant des emplois et en stimulant la croissance locale.

L'avenir de la CEMAC repose sur la volonté politique des États membres à implémenter sans délai les réformes nécessaires. L'amélioration du climat des affaires, le développement des infrastructures stratégiques et la diversification économique doivent être au cœur des priorités. La création du Fonds d'Investissement Régional "Fonds Emergence CEMAC" pourrait être un catalyseur d'investissements productifs et un levier essentiel pour accélérer l'intégration régionale. Il est impératif que les décideurs prennent des mesures concrètes pour transformer les ambitions en réalités tangibles et assurer un développement équilibré et inclusif de la région.

Amina Ayichatou (stagiaire)

De plus, le choix de RSM France empêche le renforcement des compétences locales. Là où un audit réalisé par un cabinet de la sous-région aurait pu constituer une opportunité de développement et de valorisation des savoir-faire locaux, la BEAC préfère investir dans des services extérieurs. Cette attitude traduit un manque de vision stratégique pour l'avenir de la gouvernance régionale.

Enfin, cette décision illustre une gestion inefficace des ressources. Alors que la CEMAC fait face à des défis économiques importants, avec des réserves de change en baisse depuis 2024, l'institution se permet des dépenses superflues. Un tel paradoxe révèle une déconnexion entre les discours sur la rigueur budgétaire et les pratiques effectives.

Le cas de la BEAC est symptomatique d'un mal plus profond : l'absence de sursaut d'orgueil des dirigeants africains face aux défis de la gouvernance. Il est urgent que les leaders de la CEMAC prennent conscience de la richesse des compétences locales et qu'ils cessent de chercher à l'extérieur ce qui est disponible à l'intérieur. La souveraineté économique passe aussi par la confiance en soi et en ses propres ressources humaines.

Yveline M. Douala

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

La Cemac ouvre ses projets aux investissements privés : une nouvelle dynamique pour les infrastructures

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) amorce un tournant décisif en adoptant une directive sur les partenariats public-privé (PPP), ouvrant ses projets régionaux aux investissements privés. Cette initiative, soutenue par l'Agence française de développement (AFD), vise à harmoniser les contrats et à dynamiser la réalisation des infrastructures essentielles dans la sous-région.



Adoptée lors d'un atelier tenu à Douala, cette directive marque une avancée significative. Les entreprises privées des six pays membres peuvent désormais financer et réaliser des projets intégrateurs, jusque-là dominés par des financements publics et des bailleurs internationaux. La stratégie régionale de la commande publique, développée en parallèle, prévoit des mécanismes de planification pour identifier et prioriser les projets adaptés aux PPP.

Ce cadre réglementaire harmonisé vise à accroître la transparence et à réduire la dépendance des États aux financements extérieurs. Les 13 projets intégrateurs, bénéficiant d'engagements financiers de plus de 6 000 milliards FCFA, illustrent le potentiel de cette nouvelle approche. Toutefois, pour une application effective, les États membres devront transposer la directive en droit national d'ici deux ans, condition essentielle pour transformer cette ambition régionale en réalité concrète.

Malgré ces avancées, susciter l'engouement du secteur privé

reste un défi majeur. Le manque de visibilité sur la rentabilité des projets, des procédures administratives lourdes, ainsi qu'une faible culture des PPP dans certains pays freinent encore les investisseurs potentiels. Pour inverser la tendance, il est nécessaire de renforcer les capacités des administrations publiques, d'améliorer la qualité des études de faisabilité, et de garantir des cadres juridiques stables et attractifs.

Cependant, l'efficacité de ces mesures dépendra de la capacité des États à surmonter les tares persistantes de la malgouvernance. La corruption, l'opacité dans l'attribution des marchés, et les interférences politiques constituent des obstacles majeurs à la confiance des investisseurs. La réussite de cette nouvelle dynamique reposera donc sur un engagement fort des gouvernements à promouvoir des pratiques de bonne gouvernance, condition sine qua non pour attirer des capitaux privés durables et crédibles.

Dagoro Etroukan

PORT DE DOUALA-BONABÉRI

Réception de la deuxième phase du projet de sécurisation

La cérémonie de signature de procès-verbal de réception des travaux de la deuxième phase du projet de sécurisation du périmètre portuaire, entre le maître d'ouvrage, le PAD représenté par son directeur général adjoint Charles Moukoko Njoh, et l'entreprise contractante, Port sec SA, s'est déroulée le 7 février 2025 à l'auditorium de la Douala Port Security (DPS)

Un jalon déterminant a été franchi avec la cérémonie de réception de la deuxième phase des travaux de sécurisation du périmètre portuaire par Charles Moukoko Njoh, représentant le directeur général empêché. En effet, l'auditorium de la Douala Port Security (DPS) a accueilli cet événement officiel marquant l'achèvement de cette étape du projet de sécurisation du périmètre du Port Autonome de Douala-Bonabéri (PAD).

Le port de Douala-Bonabéri connaît une mutation majeure, portée par une volonté politique affirmée au plus haut sommet de l'État. Le Chef de l'État s'est engagé à faire du PAD un pôle de référence dans le Golfe de Guinée. Pour concrétiser cette ambition, trois phases sont définies.



Le représentant du Pad, Charles Moukoko Njoh

La première phase a permis d'établir les fondations de la sécurisation périmétrique du port. La seconde, récemment finalisée, renforce les infrastructures tout en formant un personnel aux standards internationaux. Ce programme ambitieux comprend plusieurs solutions, des solutions dédiées aux travaux et d'autres à la formation. Les bénéficiaires, dont le responsable de la Documentation et des Archives, M. Ismael Fuda Owona, ont exprimé un haut niveau de satisfaction quant à la qualité des équipements mis en place.

Un élément clé de cette phase a

été la création d'un centre de documentation et d'archives, garantissant la conservation du patrimoine administratif et juridique du port. Cette initiative renforce la sécurité informationnelle du PAD en optimisant la gestion des documents ; « inédit au Cameroun, cet outil moderne offre un accès aussi bien manuel que numérique, avec un système sécurisé de gestion des profils d'accès ».

Avec l'achèvement de la phase 2, les regards se tournent vers la phase 3, actuellement en étude. Cette nouvelle étape vise à appliquer les mêmes standards de sé-

curité aux zones industrialo-portuaires d'Essengue et de Youpwe. Les principales actions prévues incluent : la construction et la mise en service d'une nouvelle porte principale à Youpwe ; l'extension du réseau de vidéosurveillance et de l'éclairage public solaire ; l'établissement d'un centre de gestion des opérations à Essengue ; la création d'une caserne annexe des marins-pompiers, dotée d'équipements de pointe pour la lutte contre l'incendie et le sauvetage ; une unité médicale dédiée, équipée d'ambulances pour garantir la sécurité sanitaire des travailleurs portuaires ; la modernisation de

la capitainerie, avec la construction d'une tour de contrôle et l'installation d'un simulateur de navigation.

Grâce à ces améliorations progressives, le Port Autonome de Douala-Bonabéri se positionne comme un hub logistique et industriel incontournable en Afrique centrale. Cette modernisation vise à renforcer sa compétitivité et à garantir une sécurité optimale pour l'ensemble des opérateurs économiques. Avec un cap clair et des projets structurants, le PAD continue d'avancer vers un avenir prometteur.

Emmanuel Um



RÉFORME COMPTABLE

Le Minfi veut moderniser la gestion des ressources de l'Etat

La thématique était abordée au cours de la Conférence annuelle des responsables des services centraux, déconcentrés et extérieurs du ministère des Finances, le 31 janvier à Yaoundé.

C'est un tournant vers la modernisation et la transparence. La réforme comptable voulue par les chefs de l'Etat de la zone Cemac est en marche au ministère des Finances. Celle-ci, qui s'inscrit dans un contexte de modernisation de l'administration publique, est destinée à améliorer la gestion des ressources de l'Etat, en vue d'optimiser les recettes, de maîtriser les dépenses et de répondre aux exigences de gouvernance financière moderne.

Le 31 janvier, lors de la traditionnelle conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et extérieurs du MINFI, l'occasion a été donnée aux collaborateurs du ministre Louis Paul Motaze de comprendre pourquoi il est impératif de réformer la comptabilité publique.

Selon Dr Basahag Achile Nestor, Directeur de la comptabilité au MINFI, à l'heure où la transparence financière et la redevabilité sont devenues des piliers incontournables



Une attitude du Minfi, Louis Paul Motaze

de la gestion publique, la réforme comptable initiée s'impose comme une avancée majeure.

L'ancien système de comptabilité de caisse (1967-2021) montrait ses limites : absence de données patrimoniales, faiblesse des contrôles internes, absence d'états financiers annuels, et incapacité à fournir des informations fiables pour la prise de décision.

Ancrée dans les directives Cemac de 2011 et transposée dans le droit interne à travers des lois et décrets clés (Loi n°2018/012, Décrets de 2019 et 2020), la réforme vise la mise en place d'une comptabilité patrimoniale. Elle re-

pose sur sept axes stratégiques : la constitution d'un bilan d'ouverture exhaustif : recensement et valorisation des actifs et passifs ; la prise en compte des produits et charges dès le fait générateur ; la gestion des risques financiers : intégration des engagements conditionnels de l'Etat ; les travaux d'inventaire de fin d'exercice : dépréciations, amortissements, provisions ; la justification de chaque poste du bilan : transparence des immobilisations, créances, dettes ; la production d'états financiers certifiés par la Juridiction des Comptes ; l'optimisation de la gestion de la trésorerie via le

Compte Unique du Trésor (CUT).

Depuis 2022, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment : l'adaptation du cadre normatif pour l'Etat, les CTD et les EP ; le déploiement de systèmes d'information modernes tels que PATRIMONY ; la formation de plus de 4 800 agents pour accompagner la transition ; la production des premiers états financiers réformés, bien que perfectibles.

Cependant, des défis subsistent une intégration partielle des immobilisations ; l'absence de valorisation des créances fiscales ; et les incohérences dans le suivi des dettes publiques.

Les priorités pour 2025 s'articulent autour de l'extension de la réforme aux CTD et aux EP ; le renforcement des dispositifs de contrôle interne et d'audit ; l'optimisation de la gestion de la trésorerie grâce à la réforme du CUT ; l'interopérabilité des systèmes d'information avec les administrations partenaires ; et la production de rapports détaillés sur les dépenses fiscales et passifs non financiers.

Sous la supervision de la Juridiction des Comptes, la réforme comptable n'est plus une simple option mais une obligation engageant la responsabilité de toutes

les administrations publiques. Elle représente un levier essentiel pour garantir la sincérité des comptes de l'Etat, renforcer la confiance des citoyens et des partenaires financiers, et asseoir une gouvernance publique plus efficiente et transparente.

CB



VERS UNE GESTION PUBLIQUE PLUS TRANSPARENTE

La réforme comptable du MINFI, un tournant décisif pour la gouvernance financière

À l'heure où la transparence financière et la redevabilité sont devenues des piliers incontournables de la gestion publique, la réforme comptable initiée par le Ministère des Finances (MINFI) s'impose comme une avancée majeure.

Présentée le 30 janvier 2025 au Palais des Congrès de Yaoundé, par le Dr Basahag Achile Nestor lors de la conférence annuelle des responsables des services centraux, déconcentrés et extérieurs du MINFI, cette réforme vise à moderniser la comptabilité publique, en l'alignant sur les standards internationaux.

La réforme comptable du MINFI trouve son origine dans la volonté des chefs d'État de la zone CEMAC de renforcer la convergence multilatérale, la transparence budgétaire et la redevabilité des gestionnaires publics. L'ancien système de comptabilité de caisse (1967-2021) montrait ses limites : absence de données patrimoniales, faiblesse des contrôles internes, absence d'états financiers annuels, et incapacité à fournir des informations fia-



bles pour la prise de décision.

Ancrée dans les Directives CEMAC de 2011 et transposée dans le droit interne à travers des lois et décrets clés (Loi n°2018/012, Décrets de 2019 et 2020), la réforme vise la mise en place d'une comptabilité patrimoniale. Elle repose sur sept axes stratégiques : la constitution d'un bilan d'ouverture exhaustif : recensement et valorisation des actifs et passifs ; la prise en compte des produits et charges dès le fait générateur ; la gestion des risques financiers : intégration des engagements conditionnels de l'État ; les travaux d'inventaire de fin d'exercice : dépréciations, amortissements, pro-

visions ; la justification de chaque poste du bilan : transparence des immobilisations, créances, dettes ; la production d'états financiers certifiés par la Juridiction des Comptes ; l'optimisation de la gestion de la trésorerie via le Compte Unique du Trésor (CUT).

Depuis 2022, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment : l'adaptation du cadre normatif pour l'État, les CTD et les EP ; le déploiement de systèmes d'information modernes tels que PATRIMONY ; la formation de plus de 4 800 agents pour accompagner la transition ; la production des premiers états financiers réformés, bien que perfectibles.

Cependant, des défis sub-

sistent une intégration partielle des immobilisations ; l'absence de valorisation des créances fiscales ; et les incohérences dans le suivi des dettes publiques. Les priorités pour 2025 s'articulent autour de l'extension de la réforme aux CTD et aux EP ; le renforcement des dispositifs de contrôle interne et d'audit ; l'optimisation de la gestion de la trésorerie grâce à la réforme du CUT ; l'interopérabilité des systèmes d'information avec les administrations partenaires ; et la production de rapports détaillés sur les dépenses fiscales et passifs non financiers.

Sous la supervision de la Juridiction des Comptes, la réforme comptable n'est plus une simple option mais une obligation engageant la responsabilité de toutes les administrations publiques. Elle représente un levier essentiel pour garantir la sincérité des comptes de l'État, renforcer la confiance des citoyens et des partenaires financiers, et asseoir une gouvernance publique plus efficiente et transparente.

Bougna Etroukan Z. R.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT

AIGLES : le système qui réinvente la carrière et la solde des agents publics

Vers une administration publique plus efficace et transparente. Dans un contexte où la performance de la gestion des ressources humaines est cruciale pour la modernisation de l'administration publique, le Cameroun franchit une étape déterminante avec la mise en production d'AIGLES, la nouvelle application de gestion des carrières, de la solde et des pensions.

Conçu pour remplacer le dispositif obsolète SIGIPES-ANTILPE, AIGLES incarne la volonté du gouvernement d'optimiser l'efficacité, la transparence et la sécurité de la gestion des ressources humaines (GRH) de l'État.

Depuis 1986, le système ANTILPE gère la GRH sans véritable prise en compte des évolutions administratives et technologiques. Face aux failles constatées : multiplication des statuts ; prolifération des faux actes ; et lourdeurs administratives, des tentatives



de réforme ont été initiées avec SIGIPES I et II, sans succès probant. C'est en 2021 que le projet AIGLES voit le jour, marqué par une approche résolument innovante, aboutissant à sa mise en production en 2025.

Doté d'une base de données unifiée, AIGLES regroupe 14 modules couvrant l'ensemble des aspects de la gestion des ressources humaines : gestion des carrières, ordonnancement de la solde et des pensions, gestion prévisionnelle des effectifs, gestion des disciplines, gestion électronique des documents, et biométrie pour le suivi des présences. Cette ar-

chitecture intégrée permet une interopérabilité avec d'autres systèmes administratifs, renforçant ainsi la fiabilité des données.

AIGLES se distingue par des fonctionnalités inédites : l'automatisation des avancements, réduisant de 75 % de la charge de travail des gestionnaires ; la gestion biométrique des présences pour la lutte contre la fraude et amélioration de la productivité ; une interactivité améliorée grâce à un suivi des dossiers en temps réel par les agents publics ; une sécurité des données assurant une meilleure traçabilité et une réduction des actes frauduleux. Ces innovations ont déjà généré des gains significatifs avec une économie de 91 millions FCFA par mois grâce à l'assainissement des données, et une réduction des coûts administratifs liés à la gestion des ressources humaines.

Bien que prometteur, le déploiement d'AIGLES n'est pas

exempt de défis. Il reste à finaliser l'ensemble des composantes de l'application, à actualiser la cartographie des postes de travail, et à généraliser l'utilisation de la biométrie. L'introduction de la notion de salaire horaire figure également parmi les perspectives pour une gestion encore plus fine des ressources humaines.

AIGLES symbolise la modernisation de la gestion publique camerounaise. Il incarne la rapidité, l'efficacité, et la qualité dans la gestion des carrières et de la solde. Plus qu'une simple application, c'est un levier stratégique pour une administration diligente au service des usagers, conformément aux objectifs du Programme National de Gouvernance (PNG) instauré par le Chef de l'État. Cependant, la réussite de cette réforme dépendra de la mobilisation continue de l'ensemble des acteurs publics et de la rigueur dans sa mise en œuvre.

Dagoro Etroukan

NKOTENG ET MBANDJOCK

Violentes émeutes à la Sosucam, un mort et plusieurs blessés

Une grève pacifique des ouvriers de la Sosucam a viré au chaos, donnant lieu à des scènes de violence extrême.



Le 4 février 2025, à Mbandjock et Nkoteng, deux localités du département de la Haute-Sanaga, où se trouvent les plantations et le siège de la Société Sucrière du Cameroun (Sosucam), des affrontements ont éclaté. Les rues étaient envahies par des flammes, les champs de canne à sucre brûlaient, et des policiers et gendarmes en uniforme se sont affrontés à des manifestants furieux, lançant du gaz lacrymogène pour disperser la foule qui, en retour leur renvoyait des projectiles.

Le drame a fait au moins un mort : un ouvrier saisonnier nommé Djora, tué d'une balle en pleine poitrine par un gendarme, lors des échauffourées. Le corps de Djora a été retrouvé dans la cour de la Sosucam à Nkoteng, tandis que sa femme, vêtue de noir, se tenait près de lui. Cet incident tragique survient après plusieurs jours de grève menée par les travailleurs de la Sosucam.

Depuis une semaine, les ouvriers saisonniers de la Sosucam avaient organisé une grève pacifique pour protester contre des conditions de travail jugées insoutenables, notamment des retards dans le paiement de leurs salaires. Mais le matin du 4 février, la situation a dégénéré. Les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants en lançant des gaz lacrymogènes et en utilisant un camion-citerne pour projeter de l'eau sur eux. Face à cette violence, les travailleurs, rejoints par des habitants locaux, ont riposté en lançant des pierres. La tension est montée d'un cran lorsque la gendarmerie est intervenue, tirant à balles réelles et tuant Djora.

Cet événement tragique a provoqué une vague de colère parmi les habitants, particulièrement ceux originaires du nord du pays. Des scènes de destruction et de violence ont éclaté à Mbandjock et Nkoteng, des policiers et des gendarmes ont été blessés, et certains rapports évoquent même des pertes parmi les forces de l'ordre, bien que ces informations aient été démenties par une source officielle. Les renforts envoyés depuis Yaoundé, dont des éléments du Groupement Mobile d'Intervention (GMI), n'ont pas réussi à maîtriser la situation.

Cette crise intervient dans un contexte délicat, alors qu'un nouveau directeur général, Jean Louis Liscio, a pris ses fonctions récemment. Cependant, il a hérité de tensions internes liées à la gestion des ressources humaines, notamment des retards de paiement des salaires. Selon Adonis Fébé, un syndicaliste proche des ouvriers, les travailleurs étaient en colère contre les modifications apportées à leur système de rémunération, qui ont entraîné des retards dans leurs acomptes. Ce mécontentement s'est amplifié avec des ajustements de catégories professionnelles qui ont affecté de nombreux employés sans explication préalable.

Le climat de mécontentement s'est intensifié lorsque les ouvriers ont commencé à protester contre la baisse de leur échelon salarial, une situation perçue comme injuste. Leurs revendications, initialement axées sur les retards de paiement, ont rapidement évolué pour inclure d'autres griefs liés à leurs conditions de travail.

Des arrestations ont eu lieu pendant les émeutes, et des mesures ont été prises pour rétablir l'ordre. Le préfet de la Haute-Sanaga a ordonné la fermeture des débits de boisson traditionnels dans la région en attendant la fin des troubles. Les responsables de la Sosucam n'ont pas réagi aux tentatives de contact de la presse.

CB

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le Congo muscle sa sécurité des e-communications en milieu maritime

Face à la recrudescence des cybermenaces dans le secteur maritime, le Congo passe à la vitesse supérieure. Deux accords stratégiques ont été signés entre le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), la Direction générale de la marine marchande (DIGEMAR) et l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) pour assurer la sécurité des e-communications en milieu maritime.

Le 31 janvier, deux accords d'envergure ont été signés pour renforcer la sécurité des communications électroniques dans la zone portuaire de Pointe-Noire et les eaux maritimes congolaises. Le premier protocole, conclu entre le PAPN et l'ARPCE, vise à améliorer la surveillance des infrastructures portuaires critiques.



Photo de famille

Le second, associant la DIGEMAR et l'ARPCE, prévoit la mise en place d'un système de suivi avancé des navires, facilitant le partage d'informations en temps réel pour des interventions plus rapides et

efficaces.

Christian Armel Nkou, directeur général de la marine marchande, a souligné que ces accords sont l'aboutissement d'un projet démarré en 2014. Il a déclaré : «

Nous collaborerons avec l'ARPCE pour protéger l'intérêt de la communauté maritime, lutter contre la cybercriminalité et renforcer la résilience face aux cyberattaques ».

Au-delà des infrastructures portuaires, la sécurité des communications maritimes est essentielle pour la protection des navires et des biens. Le PAPN, principal port en eaux profondes de la sous-région, accueille plus de 1 000 navires chaque année. La modernisation de ses systèmes de communication permettra non seulement de réduire les risques de cyberattaques mais aussi d'améliorer l'efficacité des opérations logistiques.

Ces initiatives s'alignent avec les ambitions du gouvernement congolais de diversifier l'économie

et de renforcer les infrastructures stratégiques. Elles répondent aux exigences du Code communautaire de la marine marchande et de la CEMAC en intégrant des mécanismes innovants pour la gestion des identités maritimes et des communications d'urgence.

Dans un contexte où 71 % des professionnels du secteur maritime considèrent leurs organisations comme plus vulnérables que jamais aux cyberattaques, selon un rapport de DNV publié en décembre 2023, ces nouveaux accords illustrent la volonté du Congo de faire de la cybersécurité un pilier de sa stratégie de sécurité maritime. Plus qu'une simple modernisation, il s'agit d'une réponse proactive aux défis croissants de la cybercriminalité en milieu maritime.

Yveline M. Douala

CONSTRUCTION DE LA CENTRAFRIQUE

La BPMC inaugure un nouveau bâtiment scolaire à Damara

En présence du Président Faustin Archange Touadéra, la Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC) a inauguré le 2 février 2025 un bâtiment scolaire moderne au lycée de Damara. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de renforcement des infrastructures éducatives en RCA, fruit d'un partenariat public-privé ambitieux.



Photo de famille

C'est sous un soleil radieux et en présence de nombreuses personnalités que la BPMC a officiellement remis les clés d'un nouveau bâtiment scolaire au lycée de Damara. L'événement a été marqué par la présence du Président de la République, Son Excellence M. Faustin Archange Touadéra, témoignant de l'importance de cette initiative pour le gouvernement centrafricain.

Le bâtiment flambant neuf comprend trois salles de classe modernes, entièrement équipées pour offrir un environnement d'apprentissage optimal. Cette infrastructure vise à désengorger les classes surchargées, améliorer les conditions de travail des enseignants et créer un cadre d'éducation conforme aux standards internationaux.

Dans son discours, M. Dramane Cissé, Directeur Général de la BPMC, a rappelé : « L'éducation est un levier essentiel pour le développement et l'émancipation des jeunes. Ce projet incarne notre engagement à soutenir une éducation de qualité, accessible à tous. » De

son côté, le Président Touadéra a salué l'engagement du secteur privé dans la construction du pays : « Ce projet illustre parfaitement l'impact des partenariats public-privé sur l'amélioration des conditions de vie et l'accès à l'éducation pour tous. »

Cette inauguration s'inscrit dans un programme plus large d'investissements sociaux porté par la BPMC, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, débuté en 2023. Elle réaffirme le rôle de la BPMC en tant que partenaire clé du développement durable en RCA, au-delà de ses activités bancaires.

Cet acte symbolique de la BPMC ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour la jeunesse centrafricaine. En investissant dans l'éducation, la RCA pose les fondations d'un avenir où chaque jeune pourra réaliser son potentiel, contribuant ainsi à la construction d'une nation plus prospère et résiliente. L'avenir de la Centrafrique se construit aujourd'hui, à travers des initiatives concrètes comme celle de Damara.

MODERNISATION DU TRANSGABONAIS

135 milliards de FCFA de l'UE et de l'AFD pour le financement

L'Union européenne (UE) décaissera 20 milliards de FCFA et l'Agence française de développement (AFD) accordera la somme de 115 milliards de FCFA à la Société d'exploitation du Transgabonais (SETRAG) afin de moderniser le chemin de fer dont elle a la charge.

Cette manne financière a été officiellement dévoilée vendredi 31 janvier 2025 lors d'une visite des responsables de ces deux importants bailleurs de fonds.

Occasion pour le directeur général de la SETRAG, Christian Magni de faire une présentation succincte des travaux qui bénéficieront de ces financements.

Selon M. Magni, cet appui financier conséquent va permettre à la SETRAG de poursuivre et d'accélérer la modernisation de son réseau ferroviaire entre 2025 et 2028.

Il est notamment prévu des travaux de remplacement de 270 km de traverses en béton, de rails et d'aiguillages. L'argent financera également la construction de 40 km de voies de dépassement, l'installation de dispositifs de sécurité comme la signalisation lumineuse, pour sécuriser les zones instables, les passages à niveau, les clôtures, les passerelles et la rénovation des gares d'Owendo et Franceville.

Présent dans la délégation, l'Ambassadeur de France au Gabon, Fabrice Mauries a confirmé que ces financements sont disponibles.

« Je suis heureux de vous confirmer que la France a validé le mois dernier le principe d'un financement du PMS par l'AFD à hauteur de plus de 115 milliards de francs CFA. Et ce prêt pourrait en outre être complété par un financement complémentaire



de Proparco. Aux côtés de l'Union Européenne, qui donnera 20 milliards de francs CFA à travers son initiative Global Gateway, vous voyez que c'est l'ensemble de la Team Europe, qui va s'unir pour aider le Gabon à porter le Transgabonais et toutes les régions qu'il traverse vers une nouvelle ère », a précisé M. Mauries.

La modernisation du Transgabonais est un enjeu crucial. Elle s'intègre l'objectif fixé par l'État gabonais de transporter 21 millions de tonnes de fret par an dès 2029, contre 9 millions actuellement.

La SETRAG, est une entreprise de transport ferroviaire créée en 2003 sur les cendres de l'ex Office des chemins de fer Transgabonais (OCTRA). Elle exploite le réseau de chemin de fer gabonais. SETRAG assure principalement le transport de marchandises (minerai, grumes, etc.) mais assure également un service voyageurs entre Owendo et Franceville. Elle est détenue par la Compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG), elle-même filiale du groupe français Eramet.

M. Magni a fait la présentation devant un public composé des participants du Global Gateway Investment Forum, une rencontre économique organisée le 30 janvier dernier à Libreville par le ministère de l'Eco-

nomie et des participations et la Délégation de l'Union européenne au Gabon (UE) en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD).

Présent au Gabon depuis 1948, l'AFD finance plusieurs projets notamment l'équipement des établissements publics, la production d'eau avec la construction du barrage hydroélectrique de Tchimbélé dans la région de Libreville, la construction des logements sociaux, la construction de la route transnationale Eboro (Cameroun)-Mitzic-Médoumane-Ndjolé dans le centre du Gabon.

L'AFD depuis 1948 au Gabon c'est le financement de certains équipements publics de production d'eau comme le barrage et l'usine de Tchimbélé, la distribution du réseau téléphonique avec l'ancien OPT, les financements pour la construction des logements économiques de la SNI, la route Eboro-Mitzic-Ndjolé-Médoumane, des appuis financiers au programme d'investissement dans le secteur de l'éducation et celui de la santé à travers le PASS qui vise notamment la réhabilitation de certains centres médicaux à Libreville et le projet en cours de rénovation d'hôpitaux départementaux et régionaux du pays...

Isaac De Bilanga

LE PROJET MINIM MARTAP

Transport ferroviaire de la bauxite camerounaise : entre opportunités et défis

Le projet Minim Martap, porté par Canyon Resources, ambitionne de faire du Cameroun un acteur clé de l'industrie mondiale de la bauxite. Toutefois, la faisabilité du transport ferroviaire de cette ressource vers le port de Douala soulève des interrogations quant aux défis techniques, logistiques et financiers.



Avec des réserves estimées à plus de 109 millions de tonnes, le projet Minim Martap pourrait devenir la première mine de bauxite du Cameroun. Pour assurer l'acheminement de cette ressource vers le port de Douala, Canyon Resources prévoit d'utiliser l'infrastructure ferroviaire existante, en s'appuyant sur une station de chargement stratégiquement placée, approuvée par le gouvernement camerounais.

La compagnie a récemment obtenu un prêt de son actionnaire Eagle Eye Asset (EEA) pour l'acquisition de 22 locomotives et 550 wagons, une avancée significative. Cependant, la réalisation du projet dépend encore de l'étude de

faisabilité finale attendue pour le deuxième trimestre 2025, ainsi que de la conclusion d'accords cruciaux avec Camrail et le Port de Douala.

Si l'approbation gouvernementale constitue un pas important, la question de la modernisation des infrastructures ferroviaires, de leur capacité à supporter un volume de transport intensif, et des coûts opérationnels à long terme reste posée. De plus, l'obtention de financements supplémentaires pour la construction de la mine représente un autre défi ma-

jeur.

Le Cameroun dispose-t-il des capacités nécessaires pour garantir la réussite de ce projet ambitieux ? La fiabilité des infrastructures existantes, les défis logistiques liés à la densité du trafic ferroviaire, ainsi que la stabilité des accords financiers seront déterminants. En définitive, si le projet Minim Martap représente une opportunité économique majeure, il devra surmonter des obstacles complexes avant de concrétiser ses promesses.

Amina Ayichatou (stagiaire)

CONFLIT ENTRE SAHARA ENERGY ET SONARA

La Cour de Londres tranche en faveur de la Sonara

Les experts estiment que cette décision pourrait avoir des implications significatives sur les relations commerciales entre les entreprises pétrolières africaines et les acteurs internationaux.



La Haute Cour de Londres a rendu son verdict le 9 décembre 2024 dans le conflit qui opposait Sahara Energy, une société énergétique nigériane, à la Société Nationale de Raffinage (Sonara). Le tribunal a statué en faveur de la Sonara, mettant ainsi un terme à une affaire juridique qui dure depuis 12 ans.

Le différend portait sur des accusations de non-respect des termes d'un contrat d'approvisionnement en produits pétroliers. Sahara Energy avait réclamé des compensations financières (près de 80 milliards de FCFA) consécutives, affirmant que la Sonara ne s'était pas acquittée de ses obligations contractuelles. De son côté, la Sonara conteste ces allégations, arguant que les conditions du contrat avaient été respectées et que les demandes de Sahara Energy étaient infondées. Pour illustrer la Sonara ajoute que "Des négociations ont eu lieu en 2013 concernant les pertes supplémentaires aboutissant à un rapport de réunion signé conjointement en septembre

2019, qui selon Sahara...constituait un accord contraignant pour réduire les coûts".

Dans son jugement, la cour a confirmé que la Sonara avait agi conformément aux engagements pris, rejetant ainsi les prétentions de Sahara Energy. Le juge Cockerill a estimé qu'un rapport conjoint sur lequel s'appuyait Sahara Energy Resources ne constituait pas un accord, dont inapplicable en vertu du droit anglais. Elle a en outre estimé que les réclamations de Sahara pour pertes de change étaient trop éloignées et que toutes étaient prescrites.

Ce verdict a été accueilli avec soulagement par les responsables de la Sonara, qui soulignent l'importance de cette victoire pour leur réputation et leurs futures transactions commerciales.

Les experts estiment que cette décision pourrait avoir des implications significatives sur les relations commerciales entre les entreprises pétrolières africaines et les acteurs internationaux. Elle démontre la volonté des juridictions internationales de défendre les entreprises africaines face à des accusations d'entités étrangères, tout en réaffirmant la nécessité de respecter les termes des accords contractuels.

Cette victoire judiciaire est également perçue comme un signal positif pour le secteur pétrolier camerounais, qui pourrait attirer davantage d'investissements internationaux dans un contexte de développement croissant des infrastructures énergétiques en Afrique.

Carmen BÉLINGA

RÉGLEMENTATION COMMERCIALE

La Ccima fixe les nouveaux tarifs des certificats d'origine pour les substances minérales

Des prix variant entre 500 FCFA et 10 000 FCFA selon la nature des ressources

La Chambre de Commerce, d'Industries, des Mines et de l'Artisanat (Ccima) du Cameroun vient de rendre publics les nouveaux tarifs de délivrance des certificats d'origine, document essentiel pour la traçabilité et la conformité des substances minérales commercialisées, exportées ou importées. Cette mesure concerne une large gamme de ressources, allant des métaux précieux aux minéraux industriels.



La détermination des prix s'appuie sur la nature des substances. Pour les substances minérales métalliques, le certificat d'origine des métaux précieux (or, argent, platine) est fixé à 10 000 FCFA l'once Troy. Les métaux ferreux (fer, manganèse, chrome, bauxite) coûtent 500 FCFA la tonne, tandis que le cuivre est tarifé à 1 000 FCFA le kilogramme, au même titre que des substances stratégiques telles que le cobalt, le lithium ou le tantale.

Pour les substances non métalliques, le coût atteint également 10 000 FCFA le carat pour les pierres précieuses (diamant, rubis, saphir, émeraude). Les minéraux industriels (fluorine, barytine, kaolin) et les matériaux de construction (calcaire, marbre, granit) sont évalués à 500 FCFA la tonne.

Quant aux substances minérales com-

bustibles, telles que le charbon ou le bitume, le certificat est fixé à 500 FCFA la tonne. Les substances énergétiques, dont l'uranium et le thorium, coûtent 500 FCFA le kilogramme. Pour les ressources spécifiques comme les phosphates, la potasse ou le soufre, le tarif est également de 500 FCFA la tonne, tandis que les eaux minérales sont évaluées à 500 FCFA le mètre cube.

La Ccima rappelle l'importance du certificat d'origine, document clé pour la traçabilité des ressources, le respect des normes internationales et la lutte contre le commerce illicite. Sa mise à jour tarifaire répond à la nécessité de renforcer la gouvernance des ressources minières du Cameroun, dans un contexte où la transparence et la conformité deviennent des piliers stratégiques pour le développement durable du secteur.

YMD

NOUVELLE FISCALITÉ SUR LES CONSULTANTS ÉTRANGERS

Le Cameroun instaure une taxe de 5% sur les honoraires des consultants internationaux

Pour encadrer l'emploi des travailleurs étrangers et limiter le contournement des obligations fiscales, l'État camerounais a mis en place une nouvelle taxe sur les honoraires des consultants étrangers. À compter de 2025, une retenue de 50% sera appliquée sur leurs prestations, assortie de sanctions pour les entreprises qui ne se conforment pas aux nouvelles règles.

Le gouvernement camerounais durcit sa politique fiscale envers les consultants étrangers. Une circulaire signée par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Issa Tchiroma Bakary, détaille les modalités d'application d'une nouvelle taxe prévue par la loi de finances 2025. Celle-ci prévoit un prélèvement de 5% sur les honoraires des experts internationaux opérant au Cameroun.



Depuis 2023, les entreprises employant des travailleurs étrangers doivent s'acquitter de frais de visa équivalant à deux mois de salaire brut pour les non-Africains et un mois pour les Africains. Cependant, de nombreuses entreprises ont contourné cette obligation en privilégiant des contrats de consultance plutôt que des contrats de travail formels. Pour contraindre cette pratique, l'article 23 de la loi de finances 2025 instaure un prélèvement direct sur les honoraires des consultants, collecté par l'employeur avant la validation du visa de travail.

Les sanctions prévues en cas de non-respect de cette mesure sont sévères. Une entreprise qui ne s'y conforme pas

risque une pénalité équivalente au double des honoraires versés. En outre, la retenue à la source de 11% appliquée aux revenus non-commerciaux sera étendue aux consultants étrangers.

Selon les autorités, le Cameroun compte environ 60 000 travailleurs expatriés actifs sur son territoire. Cette nouvelle réglementation vise à renforcer le contrôle sur leur activité tout en augmentant les recettes fiscales de l'État. Toutefois, cette mesure pourrait également susciter des inquiétudes parmi les investisseurs étrangers et les entreprises locales dépendant d'une expertise internationale.

YMD

CESSION D'ACTIFS

Le bras de fer autour de Société Générale Cameroun

La cession des parts de Société Générale Cameroun (SGC) suscite un véritable jeu de pouvoir entre l'État camerounais et Coris Bank International. Entre revalorisation des actifs, droit de préemption et stratégies d'influence, retour sur une opération aux multiples rebondissements.

Après un an et demi de négociations, la cession des parts de Société Générale (SG) dans sa filiale camerounaise (58,08 %) semblait en voie de conclusion avec Coris Bank International. Le groupe bancaire burkinabé, dirigé par Idrissa Nassa, était sur le point de finaliser un accord d'acquisition pour environ 104,9 milliards de FCFA. Toutefois, un revirement gouvernemental a suspendu l'opération,



Yaoundé exprimant son intention d'user de son droit de préemption pour racheter ces parts stratégiques.

Le gouvernement camerounais, par le biais d'un audit mené par le

Groupe Grant Thornton, a revalorisé les actifs de Société Générale Cameroun à 122,6 milliards de FCFA, contre les 104,9 milliards proposés par Coris Bank. Cette évaluation

s'appuie sur le modèle d'actualisation des dividendes (Discounted Dividend Model - DDM), prenant en compte des ajustements financiers significatifs. Le ministre des Finances, Louis-Paul Motazé, a confirmé cette nouvelle valorisation, insistant sur la volonté de l'État de préserver ses intérêts économiques stratégiques.

Une décision qui intervient après un long processus de négociations entamé en 2024, marqué par l'intérêt manifesté par d'autres groupes financiers, dont Zenith Bank, Access Holding et BGFI. L'enjeu dépasse la simple transaction financière : il s'agit de contrôler un acteur majeur du paysage bancaire local, fort de plus de 245 000 clients et d'une expertise de plus de six décennies.

Cette décision met en suspens l'accord

entre SG et Coris Bank, qui espérait s'implanter durablement dans la zone Cemac après des acquisitions au Tchad et en Côte d'Ivoire. Yaoundé envisage désormais de confier cette participation à des entités publiques, comme la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), renforçant ainsi le contrôle étatique sur un secteur bancaire jugé sensible.

Cette dynamique révèle des tensions entre stratégies d'expansion privée et souveraineté économique. Si la valorisation par l'État dépasse l'offre initiale de Coris, la question reste ouverte : cette réappropriation publique sera-t-elle un levier pour le développement du secteur bancaire camerounais ou un frein à l'attractivité des investissements étrangers ?

Dagoro Etroukan

DÉFIS DU FINANCEMENT ÉNERGÉTIQUE EN AFRIQUE

La Banque africaine de l'énergie en attente de son lancement

Annoncée en 2022, la Banque africaine de l'énergie (AEB) peine à réunir son capital initial de 5 milliards de dollars, retardant ainsi son entrée en activité. Face à un désengagement croissant des bailleurs de fonds internationaux des énergies fossiles et à des contributions insuffisantes des pays africains, l'institution espère néanmoins démarrer ses opérations d'ici mi-2025. Ce retard met en lumière les enjeux du financement énergétique sur le continent, où 600 millions de personnes restent privées d'électricité.



Près de trois ans après son annonce officielle, la Banque africaine de l'énergie n'est toujours pas opérationnelle. Selon Denys Denya, premier vice-président exécutif d'AFREXIMBANK, l'institution espère démarrer d'ici mi-2025, sous réserve

de la mobilisation complète des capitaux nécessaires. Présent à la conférence Mining Indaba au Cap, il a précisé que plusieurs pays avaient déjà contribué, mais que des discussions restaient en cours pour sécuriser le financement.

Lancée en mai 2022 par AFREXIMBANK et l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), l'AEB a vu son siège attribué au Nigeria en juillet 2024. Cependant, seuls 45 % du capital initial ont été collectés, comme l'a annoncé en octobre dernier Omar Farouk Ibrahim, secrétaire général de l'APPO. Aucun détail précis n'a filtré sur la répartition des contributions des États et des institutions financières.

La création de cette banque vise à compenser le manque de financements pour les énergies fossiles en Afrique. Depuis la COP26 à Glasgow, une vingtaine de pays développés ont cessé de soutenir financièrement les projets fossiles sans techniques de capture de carbone. De même, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont progressivement mis fin à leurs financements du secteur. Par ailleurs, les grandes compagnies pétrolières internationales se retirent progressivement du continent, invoquant des risques environnementaux, politiques et sécuritaires.

Dans ce contexte, l'AEB ambitionne de fournir une solution souveraine de financement pour les pays africains producteurs d'hydrocarbures. Son objectif est de garantir l'accès aux ressources énergétiques et de pallier l'absence d'investissements étrangers. Un enjeu crucial alors que 600 millions d'Africains restent privés d'électricité. Toutefois, sans une accélération de la mobilisation des fonds, l'institution risque de prendre davantage de retard, compromettant ainsi ses ambitions de développement énergétique pour le continent.

Yveline M. Douala

VERS UNE SOUVERAINETÉ FINANCIÈRE AFRICAINE ?

L'African Units of Account, une monnaie minérale pour stabiliser l'économie du continent

Face à la volatilité des monnaies africaines et à la dépendance accrue aux devises étrangères, la Banque africaine de développement (BAD), avec l'appui de KPMG, propose la création d'une unité de compte adossée aux minerais critiques : l'African Units of Account (AUA). Un projet ambitieux qui soulève des espoirs, mais aussi de nombreuses interrogations sur sa faisabilité et ses implications pour l'avenir du continent.

Avec plus de 30 % des réserves mondiales de minerais critiques, l'Afrique reste paradoxalement en marge des grands flux d'investissements internationaux. En 2023, le continent n'a attiré que 3 % des financements dans le secteur de l'énergie, loin des 400 milliards de dollars annuels nécessaires pour répondre à ses besoins d'infrastructure (instabilité monétaire et dépendance aux devises fortes).

Pour répondre à ce défi, la BAD propose l'AUA, une unité de compte

garantissant les financements grâce aux ressources minières africaines (concept de monnaie adossée aux minerais critiques). Concrètement, les pays déposeront des réserves de minerais critiques dans un compte de garantie centralisé, servant de collatéral pour émettre des AUA (mécanisme de fonctionnement). Ce système ambitionne de réduire l'exposition des États aux fluctuations du dollar et de l'euro, tout en diminuant les primes de risque imposées aux emprunteurs africains.

Inspiré à la fois de l'étalon-or et des mécanismes du franc CFA, l'AUA s'inscrit dans une logique de stabilisation financière, sans pour autant devenir une monnaie de transaction quotidienne (comparaison avec l'étalon-or et le franc CFA). Toutefois, sa mise en œuvre pose des questions cruciales de gouvernance, de transparence et d'indépendance (défis de gouvernance et risques de dépendance).

Si le projet promet de renforcer l'autonomie économique des pays africains, il soulève aussi des craintes : la dépendance accrue aux cycles des matières premières, le risque d'hypothéquer les ressources naturelles pour des dettes futures, et les tensions potentielles entre pays producteurs de minerais stratégiques (enjeux politiques et critiques du projet).

Au-delà des aspects techniques et financiers, l'initiative de la BAD interpelle sur un point fondamental : la nécessité pour l'Afrique de repenser son modèle économique pour le futur de sa jeunesse. La véritable richesse du continent ne réside pas uniquement dans ses minerais, mais dans sa capacité à transformer ces ressources en un levier de développement durable, à l'abri des cycles économiques mondiaux. C'est cette prise de conscience collective qui conditionnera l'avenir d'une Afrique prospère et souveraine.

Amina Ayichatou (stagiaire)

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DES BANQUES CENTRALES

Un reflet des incertitudes économiques et géopolitiques

Alors que les tensions géopolitiques et économiques s'intensifient, les banques centrales du monde entier augmentent leurs réserves d'or, dépassant les 1000 tonnes d'achats nets pour la troisième année consécutive. Cette tendance soulève des questions sur l'avenir des devises fiduciaires et le rôle stratégique de l'or dans le système monétaire mondial.

Dans un contexte mondial marqué par des incertitudes croissantes, les banques centrales adoptent une stratégie audacieuse en renforçant leurs réserves d'or. En 2024, elles ont ajouté 1044,6 tonnes à leurs stocks, une décision motivée par la nécessité de diversifier leurs actifs face aux risques liés aux devises traditionnelles, notamment le dollar. Ce phénomène est particulièrement

observé dans les pays émergents, où la demande d'or est alimentée par des préoccupations économiques et géopolitiques.

Un sondage réalisé en juin 2024 a révélé que 29 % des banques centrales envisageaient d'augmenter leurs réserves d'or, une tendance qui s'explique par la montée de l'inflation et les tensions internationales exacerbées par des conflits comme la guerre en Ukraine. L'or, considéré comme un actif stratégique, offre une alternative aux devises fiduciaires, souvent perçues comme vulnérables aux fluctuations politiques et économiques.

Le rapport du Forum officiel des institutions monétaires et financières (OMFIF) souligne que la "militarisation" du dollar, résultant des sanctions américaines, incite de nombreux pays à se détourner des actifs libellés en dollars. L'or apparaît alors comme un instrument de diversification, permettant aux

nations de se préparer à un éventuel changement dans l'ordre monétaire mondial.

Cependant, cette stratégie n'est pas sans risques. L'augmentation de la demande d'or a entraîné une hausse significative de son prix, atteignant des sommets historiques en 2024. Cette flambée des prix pourrait freiner les achats futurs des banques centrales, qui doivent naviguer entre la nécessité de sécuriser leurs réserves et le risque de déstabiliser le système monétaire international.

En somme, alors que les banques centrales continuent d'accumuler de l'or, cette tendance soulève des interrogations sur l'avenir des devises fiduciaires et le rôle de l'or dans un monde de plus en plus incertain. La stratégie de diversification adoptée par ces institutions pourrait bien redéfinir les dynamiques économiques mondiales dans les années à venir.

LOI DE FINANCE 2025

La construction de l'usine de production et de transformation du maïs dans le Noun ressuscitée ?

Depuis 2016 que la promesse a été faite pour la construction de cette usine d'une capacité de production, transformation et de commercialisation de 10900 tonnes de maïs/an, pour un investissement de 3,5 milliards, nous sommes en 2025 et rien n'est encore fait.

La loi de finance 2025 pour sauver le département du Noun

Le ministre des finances au cours de la cérémonie de lancement du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2025 le 15 janvier 2025 à Buéa, a invité les élus locaux à capitaliser sur l'avènement de la loi sur la fiscalité locale pour accélérer le développement des collectivités territoriales décentralisées, axé sur le désenclavement des bassins de production, la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la lutte contre le changement climatique et la poursuite de l'exploitation minerais.

La circulaire portant instruction relatives à l'exécution de la loi de finance 2025, sur les projets au bénéfice de la région de l'Ouest est d'une importance certaine. L'Ouest reparti en plusieurs départements, parmi lesquels le Noun, au regard de sa forte capacité de production agricole devrait s'appuyer sur ladite circulaire. Ainsi, le département du Noun pourra bénéficier de la construction de son usine de production et de transformation du maïs promise depuis 2016 dont les fonds alloués, avaient été engloutis.



09 ans après, tout laisse croire que cette année sera favorable pour le département du Noun. Reconnu pour sa forte capacité de production agricole, ce département, attend toujours la construction de son usine de production et de transformation du maïs, estimée à 3,5 milliards de frs cfa. Un projet qui vise

à faire de cette unité administrative, un grand bassin de production et de transformation du maïs pour alimenter la demande nationale.

Le projet qui avait été officiellement lancé le 26 novembre 2016, et qui ambitionnait de faire passer la production du maïs dans cette partie du pays de 2800 à 10 900 tonnes/ l'année pour un coût total de 3,5 milliards de FCFA, a connu des hauts et des bas pour son démarrage. Les financements mis à la disposition des porteurs du projet « Mais du Noun » et « Hollygreen » par l'Etat camerounais, respecti-

vement de 2,1 milliards de FCFA, et 1,3 milliards, permettant entre autres l'acquisition de 25 tracteurs, l'installation d'une provenderie et d'une unité d'extraction d'huile de maïs. De l'avis du coordonnateur national du programme Agropoles, Adrain Ngo'o Bitomo, le projet devrait générer, 140 emplois permanents et plus de 850 emplois saisonniers. L'Agropole maïs du Noun avait pour ambition de contribuer à l'amélioration de la production du maïs, et l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Les projets initiés mais non réalisés qui plombent le décollage économique

Le projet agropole dans le département du Noun, n'est pas seul. Plusieurs régions, départements et arrondissements du Cameroun sont dans cette situation déplorable. Les projets sont initiés, les financements mis à disposition, mais des gestionnaires aux intentions inavouées et au mépris de la souffrance des populations s'en replissent les poches pour leurs besoins personnels.

On peut citer quelques exemples de projets arrêtés, et l'aboutissement n'a jamais été ça. On peut citer, le

projet du tramway à Douala et Yaoundé depuis 2014 au jour d'aujourd'hui, rien. L'usine d'engrais de Ferostaal qui devrait être alimentée par le gisement d'Etindé. La rénovation de l'aéroport de Douala à hauteur de 153 milliards en 2021. L'expérience de la première Éolienne annoncée sur le mont Bamboutos en 2015. La construction d'une unité de transformation de caoutchouc dans la région du Sud en 2019. L'unité de montage de véhicules à Kribi en 2015. L'usine de transformation de manioc à Sangmelima pour un coût de 1,2 milliards pour une production annuelle de 480 000 tonnes en 2015. Le projet agropole permettant la production de 1440 tonnes de poissons à Massoumbou dans le département du Nkam pour un coût de 1,7 milliards de frs cfa en 2017. L'usine de transformation des poulets de chair à Bafang en 2015. L'extension du chemin de fer jusqu'au Tchad en 2014. Le projet de construction à 130 millions de Dollars de la Tourel, le plus haut bâtiment de l'Afrique centrale à Yaoundé, 41 étages, 4400 emplois avec un délai des travaux de 36 mois en 2015. La liste est loin d'être exhaustive.

Arnaud Ndi

MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

Le gouvernement renforce le plan d'import-substitution avec 128,5 milliards FCFA supplémentaires

Dans un effort pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire les importations, le gouvernement annonce une augmentation significative du budget du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique, désormais fixé à 1 500 milliards FCFA.

Le 30 janvier 2025, lors du Conseil de Cabinet, le gouvernement a présenté des ajustements majeurs au Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (Piisah), avec une hausse de 128,5 milliards FCFA de l'enveloppe initiale. Ce plan triennal, s'étendant de 2024 à 2026, vise à transformer le secteur agricole et halieutique du Cameroun afin de pallier les défis de la vie chère et assurer une souveraineté alimentaire.

Le ministre de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, a souligné que pour atteindre l'objectif ambitieux de 1 500 milliards FCFA, le gouvernement devra s'appuyer sur



une combinaison de ressources internes et de financements externes. Une partie clé de cette stratégie réside dans l'engagement du secteur privé, perçu comme un acteur essentiel dans la réalisation des objectifs fixés. Les opérateurs privés bénéficieront d'un accompagnement de l'État et des partenaires techniques, une démarche qui reste cruciale pour la réussite de ce plan ambitieux.

Au cœur du Piisah se trouvent trois axes essentiels : la sécurisation et l'aménagement de terres agricoles, l'amélioration des processus de production et de commercialisation, et l'assainissement de l'environnement des affaires. Pour soutenir ces efforts, le gouvernement a prévu de sécuriser 400 000 hectares de terres et d'aménager 160 000 hectares d'espaces agricoles et halieutiques.

Les travaux de recherche et la mise à disposition des résultats aux acteurs du secteur sont également des priorités. Par ailleurs, la vulgarisation des connaissances et l'accès au financement seront renforcés pour promouvoir l'innovation au sein du secteur.

Les ambitions du Piisah ne sont pas dénuées de chiffres. Le ministre de l'Élevage, Dr Taïga, a révélé des objectifs précis pour la production de poisson et de lait, visant respectivement 602 500 tonnes et 351 900 tonnes d'ici 2026. Dans le même temps, le ministre de l'Agriculture a projeté la production de 465 000 tonnes de riz, soulignant l'engagement du gouvernement à diversifier et sécuriser les sources alimentaires du pays.

Malgré la mobilisation de 800 milliards FCFA, le chemin reste long, avec un gap de 700 milliards FCFA à combler pour atteindre l'objectif total. La conjoncture économique mondiale actuelle, mar-

quée par l'augmentation des prix des matières premières et des tensions géopolitiques, pose des défis supplémentaires à la mise en œuvre du plan. Toutefois, l'engagement du gouvernement et la participation active du secteur privé seront indispensables pour réaliser une véritable autonomie alimentaire.

Le Piisah n'est pas seulement une réponse aux crises actuelles, mais également un levier essentiel pour construire un avenir durable et résilient pour l'agriculture et la pêche au Cameroun. L'observation des résultats et l'adaptabilité des stratégies seront déterminants lors des prochaines évaluations de ce projet phare.

Dans ce contexte, la capacité du Cameroun à faire face à ces défis, tout en préservant sa sécurité alimentaire, reste à suivre de près. Quelles seront les prochaines étapes pour garantir le succès de cette initiative cruciale ?

Bougna Etroukan Z. R.

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AFRICAINE EN QUESTION

Pourquoi la ZLECAf peine à se concrétiser ?

Malgré des ambitions affichées de transformation économique du continent, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) avance à un rythme très lent. Les craintes liées à la perte de recettes douanières, les obstacles non tarifaires et le manque d'infrastructures freinent sa mise en œuvre.

La ZLECAf, lancée en 2018 et censée devenir la plus grande zone de libre-échange au monde, devait booster le commerce intra-africain de 53 %, créer des millions d'emplois et améliorer la compétitivité du continent. Pourtant, cinq ans après son lancement, l'intégration économique effective demeure à la traîne.

Le premier obstacle majeur est la crainte des États de perdre une part significative de leurs recettes douanières, ce qui les pousse à une mise en œuvre timide des engagements pris. Bien que les théories économiques avancent que la libéralisation du commerce favorisera une hausse globale des échanges, ce mécanisme prend du temps à produire ses effets, ce qui alimente l'hésitation des gouvernements.

Ensuite, les barrières non tarifaires



persistent. Les interdictions d'importation, les quotas et les exigences administratives complexes freinent le commerce intra-africain. La diversité des règles d'origine entre les différents blocs régionaux ajoute une complexité supplémentaire qui empêche l'harmonisation des échanges. Cette situation ralentit la mise en place des chaînes de valeur régionales nécessaires à la transformation économique du continent.

Le manque d'infrastructures de

transport et de logistique constitue également un frein majeur. Les coûts de transaction restent élevés, et l'absence d'un réseau efficace de transport limite la fluidité des échanges. Par ailleurs, la complexité des engagements commerciaux existants entre différents pays africains et des partenaires extérieurs rend difficile l'alignement des politiques commerciales.

Face à ces obstacles, plusieurs recommandations sont formulées. D'abord, il est impératif de renforcer

les infrastructures en s'appuyant sur des initiatives comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Ensuite, la mise en place d'un régime commercial simplifié (STR) pour fluidifier les transactions transfrontalières des petits commerçants est essentielle. De plus, une surveillance accrue des barrières non tarifaires est nécessaire pour les éliminer progressivement. Enfin, les pays doivent travailler à l'harmonisation des règles d'origine et à la diversification de leurs économies pour maximiser les bénéfices de la ZLECAf.

En somme, la ZLECAf a le potentiel de transformer l'Afrique en un pôle économique puissant. Toutefois, sans une volonté politique forte et une mise en œuvre effective des réformes nécessaires, son impact risque de rester limité. L'heure est à l'action pour faire de cette zone un véritable levier de croissance durable.

Une analyse du rapport publié le 23 janvier 2025 par le think tank The South Centre

Région	Liste mise à jour des pays participant à l'initiative du commerce guidé
Afrique de l'Est	Burundi, Kenya, Tanzania, Uganda, Rwanda
Afrique Centrale	Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Congo (Brazzaville), Guinée Equatoriale, Gabon
Afrique du Nord	Algérie, Egypte, Tunisie, Maroc
Afrique Australe	Angola, Botswana, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Sénégal, Togo
Etats insulaires	Cap Vert, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles

Liste mise à jour des pays participant à l'initiative du commerce guidé

Colloque International
sur le thème
Actionnariat Populaire en Afrique Centrale : Contours, Enjeux et Défis

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Identifier les enjeux politiques, juridiques, sociaux, microéconomiques et macroéconomiques liés à l'actionnariat populaire pour en définir les contours adaptés à nos économies ;

Analyser les programmes nationaux et régionaux destinés à réduire l'illettrisme numérique et financier, en renforçant les capacités des PME, TPME et des épargnants de tous horizons, notamment par l'accès à la formation et à la connaissance des marchés financiers ;

Explorer des mécanismes et mesures efficaces (réglementation, intermédiation, fiscalité, technologie, etc.) pour encourager le développement d'une épargne financière qui contribue à la résilience économique.

« Si nous mobilisons ne serait-ce qu'un dixième de l'épargne actuelle pour financer les entreprises locales, nous pourrions transformer nos économies. Cela stimulerait l'entrepreneuriat, renforcerait nos PME et consoliderait notre souveraineté économique »

QUEST-CE QUI C'EST ?

L'actionnariat populaire pourrait être un levier pour la croissance économique et la justice sociale, permettant aux États de bénéficier de l'épargne locale pour démocratiser le capital et optimiser l'allocation des ressources.

En Afrique, l'actionnariat populaire a émergé depuis les années 1980, et fait face à des défis significatifs : domination des groupes étrangers ; réticence des industriels locaux à ouvrir leur capital.

En Afrique Centrale, la dynamique est plus lente, avec peu de reconnaissance juridique de l'actionnariat populaire. La privatisation des entreprises publiques reste limitée, et le nombre d'actionnaires individuels est faible. L'épargne en zone CEMAC est considérable, et les États doivent mobiliser cette épargne pour renforcer les PME locales et promouvoir un capitalisme populaire inclusif.

Cela pourrait transformer l'épargne « improductive » en ressources pour les entreprises créatrices de valeur, stimulant ainsi l'innovation et le développement économique.

1 Actionnariat populaire : Approches conceptuelles et déclinaisons opérationnelles.

2 Le financement de l'actionnariat privé par les marchés d'instruments financiers : Opportunités, contraintes et solutions.

3 Culture financière, littératie numérique, transparence informationnelle : Les clés de voûte de l'actionnariat populaire.

4 Les nouveaux procédés, outils et infrastructures d'accélération de l'inclusion financière capitalistique.

Colloque International
sur le thème
Actionnariat Populaire en Afrique Centrale : Contours, Enjeux et Défis

Jeudi 24 Avril 2025

Colloque International

« Les États membres de la CEMAC sont appelés à accélérer les réformes nécessaires, à instaurer des incitations adaptées et à renforcer l'éducation financière pour leurs citoyens. Une mobilisation régionale et collective peut transformer l'actionnariat populaire en un levier stratégique de développement économique, de justice sociale et d'intégration régionale ».

Cibles

- > Professionnels du marché financier et monétaire
- > Institutions gouvernementales
- > Organisations internationales et Sous-régionales
- > Investisseurs institutionnels
- > Organisations patronales et Associations aux objectifs d'épargne et d'investissement
- > Entreprises de téléphonie mobile
- > Fintech
- > Start-Ups
- > PME et TPME
- > Réseaux des professionnels (Avocats, Assurances, Banques...)

A propos de La Lettre Sarl

La Lettre SARL est une société de communication dédiée à la promotion de l'économie et des marchés financiers en Afrique Centrale, de la culture financière et au renforcement de l'intégration économique dans la région CEMAC.

Elle édite l'hebdomadaire « La Lettre de la Bourse » qui, depuis sa création s'impose comme un acteur incontournable dans l'univers de la communication économique et financière en Afrique centrale, devenant une référence pour les investisseurs, les entreprises et les décideurs publics.

Connue depuis 2023, pour l'organisation annuelle des « CEMAC's Capital Market Awards - Awards du marché des capitaux de la CEMAC » le prestigieux événement qui récompense les acteurs les plus dynamiques et innovants de la sous-région.

Sa mission est de mettre en lumière les enjeux, les opportunités et les acteurs des marchés des capitaux tout en contribuant à l'éducation financière et à l'information économique de qualité, et en axant ses activités sur des valeurs de transparence, de professionnalisme et d'innovation.

Séminaire Atelier

Vendredi 25 Avril 2025

1. Importance de l'actionnariat populaire pour le développement

- Rôle de l'actionnariat dans la mobilisation de l'épargne locale ;
- Impacts potentiels sur l'économie, financement des entreprises, dynamisation du marché financier, création d'emplois, réduction de la dépendance aux investissements étranger ;
- Education et sensibilisation financière.

2. Stratégie des entreprises pour attirer les petits actionnaires (dividendes, communications claires, transparence)

3. Rôle des gouvernements et des institutions régionales dans la promotion de l'actionnariat populaire.

4. Fintech et actionnariat populaire : Innovations technologiques au service de l'épargne

- Comment les solutions fintech peuvent simplifier l'investissement pour les plus petits acteurs, en rendant les processus d'achat d'actions plus accessibles et moins coûteux ;
- Exploration des collaborations entre fintech et opérateurs de téléphonie mobile pour développer des plateformes d'investissement mobiles ;
- Utilisation des applications et des services numériques pour sensibiliser et former les utilisateurs sur l'actionnariat populaire, les marchés financiers et les opportunités d'investissement ;
- Analyse de la manière dont ces innovations peuvent contribuer à l'inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes de participer à l'économie locale par le biais de l'actionnariat.

CONTACT +237 696 49 2440 | 677 53 20 32 | 690 23 92 91
lalettresarl@lettre-bourse.com

Cérémonie de Remise des Awards

Vendredi 25 Avril 2025

Nos Sponsors lors de la deuxième édition 2024